

- 2) Le recours est rejeté pour le surplus.
- 3) Biochange Group GmbH, l'EUIPO et mysuperbrand GmbH sont condamnés à supporter leurs propres dépens.

(¹) JO C 114 du 6.4.2020.

Arrêt du Tribunal du 10 février 2021 — Bachmann/EUIPO (LIGHTYOGA)

(Affaire T-153/20) (¹)

[«*Marque de l'Union européenne – Demande de marque de l'Union européenne verbale LIGHTYOGA – Motif absolu de refus – Caractère descriptif – Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (UE) 2017/1001*»]

(2021/C 110/32)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Gabriele Bachmann (Bad Grönenbach, Allemagne) (représentant: C. Weil, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: M. Fischer, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 16 décembre 2019 (affaire R 2346/2019-2), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal LIGHTYOGA comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Gabriele Bachmann est condamnée aux dépens.

(¹) JO C 191 du 8.6.2020.

Arrêt du Tribunal du 10 février 2021 — Bachmann/EUIPO (LICHTYOGA)

(Affaire T-157/20) (¹)

[«*Marque de l'Union européenne – Demande de marque de l'Union européenne verbale LICHTYOGA – Motif absolu de refus – Caractère descriptif – Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (UE) 2017/1001*»]

(2021/C 110/33)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Gabriele Bachmann (Bad Grönenbach, Allemagne) (représentant: C. Weil, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: M. Fischer, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 9 décembre 2019 (affaire R 2317/2019-2), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal LICHTYOGA comme marque de l'Union européenne.